

Procès-verbal du conseil d'administration
du 29 novembre 2018
Séance n°3



académie
Besançon

éducation
nationale



Président : Stéphane Pini, Principal
Secrétaire de séance : Margaux Fusier, représentante des personnels enseignant et d'éducation
Présents avec droit de vote : 17

Excusés : 4

Monsieur le Principal constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 17h20. Il informe qu'en plus des présents avec droit de vote est présent également l'agent-comptable, sans droit de vote.

1. Adoption du PV de la séance du 6 novembre 2018

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0
Le procès-verbal de la précédente séance est **adopté**.

(Arrivée de madame Nevers, conseillère départementale, portant le nombre de votants à 18)

2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le principal rappelle que le secrétariat des conseils d'administration est assuré de manière tournante, entre la direction, les parents et les professeurs. Mme Fusier, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, se propose pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Madame Fusier est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'**unanimité**.

3. Adoption de l'ordre du jour :

➤ Communications

➤ Domaine pédagogique

- ♦ sortie scolaire théâtre en anglais

➤ Domaine financier

- ♦ budget 2019

➤ Domaine éducatif

- ♦ autorisation de signer des conventions

➤ Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
L'ordre du jour est adopté à l'**unanimité**.

(Arrivée de madame Brun, portant le nombre de votants à 19)

➤ COMMUNICATIONS

• Point sur le personnel

- Monsieur Vailet, conseiller principal d'éducation, est remplacé par madame Lasneau jusqu'aux vacances de Noël
- L'absence de madame Beaupain, débutée le 5 novembre, devrait se poursuivre en janvier, voire en février. Monsieur le principal remercie l'agent-comptable de Baume les Dames qui est venu prêter main forte pendant quelques jours. Néanmoins, cela n'était pas suffisant, une gestionnaire confirmée sera présente à compter du lundi 3 décembre les lundis, mercredis et vendredis.

- **Report de l'échange avec le Maroc**

Depuis la dernière séance du conseil d'administration, l'attention du collège a été alertée par un voyageur concernant les difficultés que rencontre actuellement la compagnie aérienne Ryanair (annulation de vol au dernier moment sans remboursement, avion immobilisé pour défaut de paiement, conflits sociaux). Le voyageur ne travaille plus avec cette compagnie et nous déconseille fortement de prendre nos billets chez eux. Pour eux, les risques sont trop importants. En accord avec les professeurs organisateurs, il a donc été décidé, par principe de précaution, de reporter ce voyage à l'année scolaire 2019-2020, afin de s'assurer que celui-ci se déroule dans les meilleures conditions possibles. En effet, les recherches opérées montrent que le changement de compagnie (et donc d'aéroport) rend le coût final de cet échange difficilement supportable pour les familles.

➤ **DOMAINE PEDAGOGIQUE**

- **Sortie scolaire théâtre en anglais**

Madame Tiberi, professeur d'anglais, souhaite que les élèves de 3^{ème} puissent assister à une représentation théâtrale en anglais au Petit Kursal à Besançon le jeudi 24 janvier à 14h. La représentation, intitulée « prisonier 46664 : Nelson Mandela 2018 » dure environ 1h30.

Le budget prévisionnel total de cette sortie est de 1023 euros. Une participation de 11 euros est demandée par famille, soit un total de 671 euros. Les 352 euros restants (transport, part accompagnateur et adhésion) seront à la charge de l'établissement.

Monsieur Obéron, représentant des parents d'élèves, demande si la sortie peut être annulée en cas de nombre insuffisant de participants. Monsieur le principal répond que la partie à la charge des familles ne représente que le prix de l'entrée. Le transport étant pris en charge par l'établissement, il sera décidé si le nombre de participants rend cette dépense utile ou non.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La participation des familles de 11 euros par enfant est **adoptée à l'unanimité**.

➤ **DOMAINE FINANCIER**

(arrivée de madame Vardanega, portant le nombre de votants à 20)

- **Budget prévisionnel 2019**

Monsieur le principal rappelle les principales règles qui régissent le budget :

1. Unité (un seul document budgétaire pour l'EPL)
2. Universalité (toutes les recettes et les dépenses doivent entrer en ligne de compte)
3. Annualité (un seul budget par année civile)
4. Sincérité (sous-estimer ou surestimer les charges ou les recettes)
5. Équilibre des dépenses et des recettes prévues
6. Modifications possibles en cours d'année (DBM)

Il indique que le budget prévisionnel 2019 est impacté par trois éléments :

- Un nombre plus important de voyages, faisant ainsi augmenter la part accompagnateurs ainsi que le budget relative à l'AP.
- La reprise de la totalité de la viabilisation au 1^{er} janvier 2019 (électricité, plaquettes bois et fuel), sachant que l'eau était déjà prise en charge par le collège.
- Des modifications dans les lignes afin de rendre le budget plus clair.

Il précise également que le budget prévisionnel reflète la politique de l'établissement, dont les grandes lignes sont les suivantes :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans porter atteinte à la qualité du service public (gestion stricte des stocks, renégociation des contrats, ...)
- Lutte contre le gaspillage sous toutes ses formes (consommables, restauration scolaire, économies d'énergie, ...)

De ce fait, les économies réalisées sont réinjectées prioritairement avec les objectifs suivants :

- Poursuite de l'investissement et du fonctionnement pédagogiques.
- Poursuite de l'effort réalisé à destination de l'ouverture culturelle (sorties, voyages, intervenants, clubs, accompagnement éducatif)
- Poursuite des investissements pour la vie des élèves, notamment avec le foyer et la démarche SCP

- En lien avec le département du Doubs, poursuite de l'investissement numérique à destination des élèves
- Mise en place du nouveau projet d'établissement 2018-2022

Monsieur l'agent comptable et monsieur le principal présentent les codes d'activité puis le budget prévisionnel de chaque service. Le rapport du chef d'établissement et de l'adjointe-gestionnaire, annexé à ce compte-rendu, est présenté.

Monsieur le principal propose au conseil d'administration les modifications suivantes :

- AP : création de la ligne OMATHS suite à une erreur de saisie. La ligne passe à 100 euros qui sont retirés sur la ligne OPROJ.
- SRH : suppression de la ligne 0DIVERS et transfert des sommes sur OFOURDIV
- SRH : remplacement du code 2RECG par 2TRCD
- VE : création en recettes et en dépenses de la 2TCIN pour 930 euros

Monsieur Obéron demande où iront les futures économies faites par l'établissement. Monsieur le principal rappelle que c'est lors du compte financier, voté avant le 30 avril, qu'il sera fait état des éventuels excédents et qu'il appartiendra alors au conseil d'administration de se prononcer sur leur utilisation.

Madame El Habti demande sur quelle ligne est pris le transport pour le lycée Pergaud. Monsieur le principal répond que le coût du transport sera pris dans projet.

Madame Grenier estime que le montant qui apparaît sur ligne « voyage en Ecosse » (30 600,10 euros) semble élevée. Monsieur le principal indique que c'est le montant voté au conseil d'administration de juillet puisque nous étions partis sur un nombre plus important de participants [NB : vérification faite après le CA, c'est bien cette somme qui a été votée en juillet].

Monsieur Obéron demande s'il y a une augmentation sur le prix des repas. Monsieur le principal rappelle que ce point a été abordé lors du dernier conseil d'administration, et qu'il n'y a aucune augmentation décidée par la collectivité. Les tarifs 2019 seront donc les mêmes qu'en 2018.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le budget prévisionnel 2019 de l'établissement est **adopté à l'unanimité avec les modifications apportées ci-dessus**.

Les codes d'activités pour l'année 2019 sont adoptés à **l'unanimité**.

➤ **DOMAINE PEDAGOGIQUE**

- **Autorisation de signer la convention relative à l'accueil d'étudiants en santé**

L'arrêté du 12 juin 2018 instaure un service sanitaire de santé dont les objectifs sont :

- initier les étudiants aux enjeux de la prévention primaire définie par l'Organisation mondiale de la santé comme l'ensemble des actes mis en oeuvre dans l'objectif de réduire l'incidence d'une maladie ou d'un problème de santé par la diminution des causes et des facteurs de risque ;
- permettre la réalisation d'actions concrètes de prévention primaire participant à la politique de prévention et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé mise en place par la stratégie nationale de santé ;
- favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité lors des formations suivies et des actions réalisées
- intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé.

Il s'adresse à des étudiants entre la première et troisième année d'étude, en fonction de la spécialité choisie. Les établissements scolaires peuvent accueillir ces étudiants pour leur faire réaliser des missions, pour peu qu'elles soient conformes à ces objectifs.

Le collège accueillera donc 4 étudiants répartis dans les filières suivantes : soins infirmiers (2), médecine (1) et kinésithérapie (1) dans la semaine du 11 au 15 mars 2019. La référente de proximité sera madame Voniez, infirmière. Pour le moment, les thématiques retenues seraient la nutrition et les conduites addictives.

Monsieur le principal demande l'autorisation de signer les conventions relatives à cet accueil.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

L'autorisation de signer les conventions relatives à l'accueil d'étudiants en santé est **adoptée à l'unanimité**.

- **Autorisation de signer la convention relative à l'opération « une classe, un chercheur »**

S'inscrivant dans le plan d'action national destiné à accroître l'intérêt des jeunes pour les études scientifiques, l'opération « une classe – un chercheur » vise plus particulièrement à :

- Donner aux élèves une représentation des métiers et des formations de l'Enseignement Supérieur ;
- Mettre en évidence les liens entre les contenus d'enseignement de collège et de lycée et les objets de recherche dans les laboratoires (lorsque cela est possible) ;
- Contribuer à donner de la physique ou de la chimie l'image d'une discipline attractive, vivante et en évolution et ainsi donner de l'appétence aux élèves pour les Sciences.

Un chercheur, un enseignant-chercheur ou un doctorant de l'Université de Franche Comté vont à la rencontre d'une classe de physique chimie de lycée ou de collège. Les élèves de la classe abordent avec lui ou avec elle un thème, un sujet ou un travail de recherche susceptible de se raccrocher aux contenus des programmes. Concernant le collège, un chercheur interviendra deux fois, et la troisième fois nos élèves se déplaceront dans son laboratoire pour réaliser quelques expériences.

Monsieur le principal demande l'autorisation de signer la convention relative à ce dispositif.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

L'autorisation de signer la convention relative à l'opération « une classe, un chercheur » est **adoptée à l'unanimité**.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'ayant été posée et l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le principal remercie les administrateurs et lève la séance à 18h30. La date du prochain conseil d'administration se déroulera le mardi 5 février et la commission permanente le lundi 4 février.

Le président du
conseil d'administration

La secrétaire de séance